

03/ 151 DU 28 / 7 / 83

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTORAT SOCIAL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° _____ /MTPS/CGTFP/BFF.
Fortant intégration et nomination de
Monsieur LOUZOLO Emmanuel dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Laboratoire
des Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(I S S) :

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi n° 45/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 2067/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 60-90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
- Vu le décret n° 52/130/MF du 9.9.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 52/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 52/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
- Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
- Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
- Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 79/154 du 4.1.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
- Vu le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;
- Vu le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie;
- Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

48

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 58-90 du 3.3.60 et du Protocole d'accord du 29.11.1980 susvisés, Monsieur LOULOU Emmanuel né vers 1952 à Kinsélé (BCKO), titulaire du diplôme d'Ingénieur Spécialité Electrotechnique "TRAIAN VULA" TIMISOARA (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 JUIL. 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

le Ministre des Mines et
de l'Energie,

Rodolphe ADADA.-

le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COPEC-MESIGNA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDEOU.-

AFFILIATIONS:

- | | |
|-----------|---|
| JORPC | 1 |
| DGTFP/BFP | 3 |
| D.G.S. | 3 |
| BFP/BST | 2 |
| D.C.F. | 1 |
| ME | 2 |
| DOSSIER | 3 |
| INTERESSE | 1 |
| SGC/BC | 2 |